



Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir
BP 217 - 13607 Aix-en-Provence cedex 1
www.ufc-aix.com – aixenprovence@ufc-quechoisir.org

Tél. : 04 42 93 74 57 - Fax : 04 42 27 73 92

Des Pesticides dans nos Assiettes, est-ce Acceptable ?

Mise à jour janvier 2009

Les produits phytosanitaires, ou pesticides, sont destinés à la protection des végétaux contre les organismes ravageurs: insectes (insecticides), moisissures et champignons (fongicides), "mauvaises herbes" (herbicides).

L'agriculture conventionnelle de notre pays les utilise en abondance. Or ces produits sont hautement toxiques. Le consommateur ne peut dès lors éviter de se poser des questions (en sus de celles regardant l'impact sur l'environnement) auxquelles ce triptyque tente de répondre:

- dans quelle mesure leur utilisation est-elle réglementée?
- des résidus de ces produits subsistent-ils dans les végétaux alimentaires mis sur le marché?
- quels risques peuvent en dériver pour le consommateur?

1. Aperçus de la réglementation des produits phytosanitaires

Le développement des produits phytosanitaires de synthèse est allé de pair avec la modernisation de l'agriculture après la 2^e guerre mondiale: la recherche de hauts rendements a rendu progressivement caducs les moyens traditionnels de lutte contre les parasites et stimulé l'appel croissant aux produits phytosanitaires de synthèse, à première vue plus efficaces.

Comme il s'agit de produits hautement toxiques, la mise en vente, la distribution et l'utilisation des pesticides ne sont autorisées qu'après accord du Ministère de l'Agriculture. Cet accord peut revêtir deux formes: soit une autorisation de mise sur le marché (AMM) pour 10 ans lorsque l'efficacité et "l'innocuité" (moyennant le respect des prescriptions d'application) de la spécialité ont été reconnues; soit une autorisation provisoire de mise sur le marché (AMMP), de 2 à 4 ans selon les cas, si un complément d'étude apparaît nécessaire.

En outre, la présence des résidus de pesticides dans les denrées agricoles mises sur le marché est également réglementée.

Des études de toxicité sur animaux permettent de déterminer la "*Dose Sans Effet*" (DSE), ou réputée telle, chez l'animal.

Pour chaque produit, la *Dose Journalière Admissible* (DJA) réputée sans danger chez l'homme, est obtenue en divisant la DSE par un "coefficient de sécurité" (en général 100).

Le fabricant du pesticide devra alors apporter la preuve que la DJA ne sera pas dépassée chez le consommateur-type. A cette fin, il détermine par des essais en plein champ la *Limite Maximale de Résidus* (LMR), c'est-à-dire la masse de produit qui subsistera après traitement par kg de végétal traité dans des conditions-type de culture. La LMR ainsi obtenue, éventuellement corrigée pour tenir compte des pratiques avant consommation (lavage, épluchage, cuisson), doit répondre à la condition:

LMR x quantité moyenne du végétal consommée par jour < DJA x poids-type du consommateur

S'il en est ainsi, le pesticide peut être mis sur le marché.

Ainsi, en France et dans l'UE, la LMR de tout couple denrée alimentaire végétale/pesticide homologué est fixée: elle sert de référence pour l'homologation des pesticides ainsi que pour les contrôles de leurs résidus dans les végétaux alimentaires mis sur le marché.

2. Des résidus de pesticides sont-ils effectivement présents dans les végétaux alimentaires mis sur le marché ?

Des contrôles sont faits en France par trois ministères: Santé, Agriculture, Économie et Finances. L'Union Européenne intervient également par la prescription de contrôles coordonnés pour l'ensemble des pays de l'UE.

Ces contrôles coordonnés ont donné les résultats suivants en 2001 et 2002 à l'échelle européenne :

(xxxx) = Résultats pour la France seule en 2002

	2001	2002
Types de produits contrôlés	5*	8**
Pesticides recherchés	36	41
nombre d'échantillons	9800	10046 (1204)

Proportion d'échantillons contenant:		
aucune trace de résidus	51%	53% (53%)
traces de résidus inférieures à LMR	47%	44% (44%)
traces de résidus supérieures à LMR	2 %	3 % (2%)

* Pommes, Tomates, Laitues, Fraises, Raisins

** Oranges, Pommes, Bananes, Haricots, P.de terre, Carottes, Pêches, Epinards

D'un autre côté, la somme pour toute l'UE des contrôles nationaux a donné pour 2002 : (xxxx) = Résultats pour la France seule

2002	
Types de produits contrôlés	- fruits , légumes & céréales frais: 92% - produits transformés: 8%
Pesticides recherchés	170 (218)
Nombre d'échantillons	46000 (3721)
Proportion d'échantillons contenant:	
aucune trace de résidus	58% (47%)
traces de résidus inférieures à LMR*	37% (44%)
traces de résidus supérieures à LMR*	5 % (9%)

- résidus trouvés: essentiellement fongicides sur les fruits & légumes et insecticides sur les céréales.

Ainsi, d'après ces contrôles officiels, 42 à 53% des végétaux alimentaires examinés contiennent des résidus de pesticides. Il faut retenir également que ces proportions sont largement dépassées pour certains produits pris individuellement. Dans la mesure où les contrôles peuvent être ciblés, ces taux de contamination ne représentent pas rigoureusement la probabilité de consommation de produits contaminés. Mais ils constituent incontestablement une alarme: le consommateur de végétaux alimentaires issus de l'agriculture conventionnelle a de fortes chances d'ingérer au jour le jour des micro-doses de produits phytosanitaires, hautement toxiques à dose élevée.

Est-ce réellement sans danger, comme le présuppose la réglementation?

3.Effets sur la santé.

Exposition "forte"/effets à court terme

Les effets sur la santé d'une exposition "forte" aux pesticides concernent les agriculteurs, mais également leurs familles et les personnes vivant à proximité des exploitations. Etant à court terme, ils se constatent plus aisément que ceux, à long terme, d'une exposition faible par l'alimentation quotidienne.

Les premiers sont désormais avérés: cancers, allergies, troubles divers (cutanés, respiratoires, oculaires, nerveux, digestifs cardiovasculaires, musculaires, sexuels, etc).

Les effets cancérigènes de nombreux pesticides sont prouvés: sur 173 produits, l'Agence de protection de l'environnement des USA (EPA) en compte 26 comme cancérigènes "prouvés" ou "probables", 8 comme cancérigènes "possibles".

Les 'effets sur les fonctions et organes reproducteurs sont assez bien documentés: baisse de fécondité et stérilité masculine, cryptorchidie (absence simple ou double de testicules à la naissance), cancers des testicules. En France, le professeur. Charles Sultan, du CHU de Montpellier, constate l'apparition de 2 cas de graves malformations de l'appareil génital par mois. Au cours du 1^{er} semestre 2003, 12 nourrissons sont nés à Montpellier avec de sérieuses malformations génitales. Les familles de 8 d'entre eux sont des viticulteurs qui manipulent régulièrement des pesticides. Les 4 autres vivent dans la proximité de zones agricoles.

Exposition faible/effets à long terme

Pour les animaux, divers résultats sont déjà disponibles, qui montrent que l'injection prolongée de micro-doses de pesticides fait apparaître à terme diverses pathologies: troubles fonctionnels digestifs, goitres, troubles du comportement, troubles de la différenciation sexuelle, stérilité, cancer des testicules et de la prostate, etc.

Chez l'homme, les résultats sont encore peu nombreux mais des études épidémiologiques devraient aboutir dans une ou plusieurs dizaines d'années. Quelques résultats permettent déjà de soupçonner l'ingestion chronique de micro-doses de pesticides dans l'apparition de pathologies telles que maladie de Parkinson, baisse de fertilité, malformations congénitales, cancers. Ainsi dans un groupe de femmes opérées du sein soit pour raisons esthétiques soit pour cancer, une équipe de Floride a pu constater une corrélation entre présence d'un cancer et taux de pesticides dans l'organisme.

Si les preuves expérimentales formelles des effets des micro-doses à long terme manquent, les présomptions de ces effets sont fortes, et on en soupçonne les mécanismes suivants:

- la "bio-accumulation" des pesticides dans le tissu graisseux notamment, à partir duquel ils sont relâchés dans l'organisme.
- les perturbations hormonales pour lesquelles des doses infimes de certains pesticides suffisent
- pour certaines pathologies, les cancers notamment, la "sommation biologique": chaque dose reçue, si faible soit-elle, peut être à l'origine d'une mutation qui se perpétuera au cours des divisions cellulaires: il n'y a donc pas de dose-seuil (à la différence de ce qui se passe en toxicité "classique").

Ce sont ces données, qui, même si elles sont encore très partielles, conduisent de nombreux scientifiques à considérer les pesticides ingérés par voie alimentaire à micro-doses répétées, comme l'un des facteurs de la progression des cancers notamment (ex.: quadruplement des cancers de la prostate et doublement des cancers du sein au cours des 20 dernières années; progression du cancer des testicules de 2% par an), et autres pathologies.

4. Conclusions

Les consommateurs doivent en être avertis: la consommation régulière des fruits, légumes, céréales, etc. issus de l'agriculture conventionnelle conduit à l'ingestion quotidienne de micro-doses de produits hautement toxiques. **Les données scientifiques actuelles conduisent à présumer un risque significatif à long terme que le consommateur soucieux de sa santé doit chercher à réduire ou supprimer.**

La protection assurée par la réglementation en vigueur est illusoire:

- les risques d'interaction entre différents résidus et de cumul des résidus de différents végétaux consommés dans la même journée ne sont pas pris en compte;
- certains pesticides sont mis sur le marché à titre "provisoire" alors même que les essais n'ont pas donné satisfaction
- la détermination de la DJA pour l'homme à partir de résultats sur animaux, purement empirique, est dépourvue de base scientifique.
- le principe même de la DJA repose sur l'existence d'une dose-seuil, contestée au moins pour certains mécanismes ou certaines pathologies (cancers).
- en conséquence, la consommation de végétaux contaminés même au dessous de la LMR ne peut être considérée sans danger.

En d'autres termes, il n'y a qu'une seule mesure de sécurité qui vaille: **le zéro-résidus! Les résidus de pesticides doivent être bannis de l'alimentation.**

Est-ce utopique? Non, si l'on en juge par les statistiques de présence des résidus dans les végétaux alimentaires conventionnels (non biologiques): au plus 50% sont contaminés, ce qui signifie que 50% ne le sont pas, qui pourtant ont bien été produits avec succès! Le seul respect strict de la réglementation (notamment du délai entre le dernier traitement et la récolte) serait un premier pas. L'interdiction de commercialisation des végétaux alimentaires contenant des traces de résidus ne serait-il pas le meilleur moyen d'imposer les pratiques agricoles à même de les éviter? Pourquoi ne pas imposer cette interdiction au moins aux produits de l'agriculture dite "raisonnée"?

5. Conseils aux consommateurs

D'ici à ce que les pouvoirs publics, nationaux et internationaux, se décident enfin à protéger véritablement les consommateurs des méfaits des pesticides (ainsi que les agriculteurs, qui en sont les premières victimes), comment s'en protéger au mieux?

Voici quelques suggestions:

- *éviter, si possible, les fruits et légumes issus de la "grande culture conventionnelle"*
- *s'approvisionner, si possible, directement auprès de "petits" producteurs pratiquant la pluriculture et pouvant justifier de traitements minima et du respect strict du délai du dernier traitement avant récolte;*
- *pour éliminer le maximum de résidus, laver fruits et légumes à grande eau, les éplucher, éliminer le plus possible les feuilles extérieures, ne pas utiliser les eaux de cuisson;*
- *éviter le pain complet non biologique (les pesticides se concentrent dans le son)*
- *éviter tous les produits ayant subi un traitement "après récolte".*
- *en vue d'une sécurité maximum, consommer autant que possible du pain, des fruits, des légumes et des produits agroalimentaires issus de l'agriculture biologique (label AB): même si les fraudes ou les contaminations accidentelles ne permettent pas d'exclure leur contamination, la sécurité qu'ils offrent est très supérieure.*

NB Les produits issus de l'agriculture dite "raisonnée" présentent un potentiel de sécurité meilleur que les produits standards, mais n'offrent cependant aucune garantie quantifiée au stade actuel de la définition de cette pratique